

RELEVE DE DECISIONS

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VI UNIVERSITAIRE DU 26 FEVRIER 2018

A l'ouverture de la séance du 26 février 2018, 38 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 28 membres présents, 10 procurations).

1. Approbation des procès-verbaux

1.1 Procès-verbal du 13 décembre 2017

Le procès-verbal du 13 décembre 2017 est approuvé. Cette décision est adoptée à la majorité avec 32 voix pour et 6 abstentions.

2. Prospective et moyens

2.1 Election du / de la Vice-président.e étudiant.e

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

Émile CEDILLE : 26 voixPierre BIORET : 10 voix

Émile CEDILLE, ayant obtenu la majorité des voix des membres du conseil, est élu Vice-président étudiant.

2.2 <u>Election des membres de la CVEt : 1 enseignant.e chercheur.e, 1 personnel BIATSS et 2</u> étudiant.e.s

Commission Vie de l'Etablissement (CVEt)			
1 enseignant.e-chercheur.e, enseignant.e et chercheur.e	Éric PIERRE	unanimité	
1 personnel BIATSS	Sonia BOUCHERON	unanimité	
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Simon MEZIERE Marine COUVÉ	28 voix pour 21 voix pour	

2.3 <u>Elections des usagers aux commissions permanentes et conseils de gestion des services communs</u>

Elections des usagers aux com	missions permanentes			
Commission permanente du numérique				
2 étudiant.es de l'UA	Axel LAMBERT	28 voix pour		
2 etudiant.es de l'OA	Victor BOUT	25 voix pour		
Commission des relations internationales				
1 étudiant.e de l'UA	Agathe NIVELEAU	22 voix pour		
Comité de suivi Licer	nce - Master			
	Antoine LE TERTRE	33 voix pour		
6 étudiant.es dont au moins 2 membres élus.e.s par	Simon MEZIERE	31 voix pour		
et parmi la CFVU	Hadrien ROBIDAS	30 voix pour		
	Laura BLAKE	29 voix pour		

	Mély HARZALLAH Félix MERCIER	22 voix pour 18 voix pour
Commission d'évaluation	on des formations	
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Soizic PENGAM Arthur JOUIN	26 voix pour 24 voix pour
Comité d'éthique de l'évaluation des	formations et de la vie étudi	ante
3 étudiant.e.s de l'UA	Cécilia ANTUNES Emma GRESSELIN Éric COUTURIER	24 voix pour 21 voix pour 20 voix pour
Commission d'examen des demandes d'	exonération des droits d'insc	ription
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	Chloé JARDINAU Arthur JOUIN	27 voix pour 22 voix pour
Commission	césure	
2 étudiant.e.s membres de la CFVU	FILLIOL Julie LE TERTRE Antoine	35 voix pour 29 voix pour
Elections des membres des conseils de gest	ion des services communs et	généraux
Conseil de gestion du service universitaire d' Professionnelle		d'Insertion
2 étudiant.e.s de l'UA	Maurice VOISIN Emma GRESSELIN	33 voix pour 29 voix pour
Conseil de gestion du service universitaire de M santé (SUN		promotion de la
2 étudiant.e.s de l'UA	Maurice VOISIN Laura BLAKE	34 voix pour 32 voix pour
Conseil de gestion du service universitaire des	activités physiques et sport	ives (SUAPS)
4 étudiant.e.s de l'UA inscrit.es au SUAPS	Émile CEDILLE KAMAGATE Abdul 2 sièges à pourvoir	29 voix pour 26 voix pour

2.4 <u>Désignation de deux membres usagers pour le comité de suivi du projet Thélème</u>

Comité de suivi du projet Thélème			
2 étudiant.es membres de la CFVU	Antoine LE TERTRE Simon MEZIERE	30 voix pour 24 voix pour	

3. Enseignement et conventions

3.1 <u>Parcoursup</u>: Motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants ».

La motion présentée par UGEAC-UNEF, CGT FERC, FSU à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers relative au Plan étudiants et à la loi « Orientation et réussite des étudiants » est rejetée.

La décision est adoptée à la majorité avec 30 voix contre, 6 voix pour.

3.2 Parcoursup: attendus locaux

Les attendus locaux sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 voix contre.

3.1.2 Parcoursup : éléments pris en compte pour examiner les vœux

Les éléments pris en compte pour examiner les vœux sont approuvés. Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 6 voix contre et 8 absentions.

3.1.3 Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et DUT

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

3.3 Admission en master : capacités d'accueil en M1

Les capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.

3.2.2 Admission en master : capacités d'accueil en M2 Droit

Les capacités d'accueil en M2 Droit pour la rentrée 2018 sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

3.2.3 Admission en master : dates de recrutement

Les dates de recrutement en Master sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

3.3 Convention de Double Diplôme UFR ESTHUA Tourisme et Culture / Bali state Polytechnic

La convention de double diplôme relative à la Licence Sciences sociales est approuvée sous réserve d'obtenir des informations complémentaires sur le nombre d'ECTS validés. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.4 Convention Faculté DEG / Groupe ENOES

La convention de partenariat relative au Master Comptabilité, Contrôle, Audit est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.5 Convention Faculté DEG / Centre de Formation de la Profession Bancaire

La convention de partenariat relative au Master 2 Gestion de patrimoine est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.6 Convention Double Diplôme Faculté DEG / Nicolaus Copernicus University (NCU) Torùn Poland

La convention de double diplôme concernant le Master Management et commerce international est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.7 <u>Convention Faculté LLSH / Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France – Fédération du Maine-et-Loire</u>

La convention de partenariat relative à la Licence Professionnelle intervention sociale est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.8 Convention Faculté LLSH / Le Mans Université

La convention de co-accréditation relative au Master Histoire est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3.9 Convention Faculté LLSH / Université de Nantes

La convention de co-accréditation relative au Master Psychologie sociale, du travail et des organisations est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

4 Vie étudiante

4.2 Projets FSDIE

Les projets FSDIE suivants sont approuvés. La décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	Proposition
BDE LLCE ANGLAIS	Organisation du Talent Show	400 €	400 €
BDE APA (Association de Psychologie Angevine)	Organisation d'un gala	2 500 €	2 500 €
AIDOC (Asso. interdisciplinaire des doctorants de l'Ouest en confluences)	Parcours de gamins : regards croisés sur l'enfance	700 €	700 €
AESFA (Asso. des sages femmes d'Angers)	Organisation du bureau national de l'ANESF	1 800 €	1 800 €
ACEPA (Asso. corporative des étudiants en pharmacie d'Angers)	Organisation du gala de Pharmacie	2 080 €	2 080 €
RADIE (Réseau angevin de droit international et européen)	Organisation d'un voyage culturel à Paris	1 100 €	1 100 €
RADIE (Réseau angevin de droit international et européen)	Participation au concours européen des droits de l'Homme – René Cassin	700 €	700 €

Le projet FSDIE suivant est approuvé.

La décision est adoptée à la majorité avec 11 voix pour, 5 voix contre et 16 absentions.

			RESEARCH (1995) 1 1 1 1 1 1 1 1 1
BDE ECO 1750 €	1 750 €	BACKET HATTING THE JACKSTON STREET STREET	BDE ECO

Le projet FSDIE suivant est approuvé.

La décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour, 7 voix contre et 7 absentions.

Dénomination de l'association	Nom du projet	Demande de financement	Proposition
3 AGA Association Angevine de l'Assemblée Générale de l'ANEPF (Pharmacie)	Assemblée générale de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)	5000 €	2 000 €

Fait à Angers, le 13 mars 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET

حل